

LA NUIT DU DROIT - 4 OCTOBRE 2021

63^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA CONSTITUTION DE LA VEME REPUBLIQUE : DEAMBULATION JURIDIQUE DANS LA CITE

Le tribunal administratif d'Amiens, l'Ordre des avocats au barreau d'Amiens et l'Université de Picardie Jules Verne fêtent ensemble la Nuit du droit 2021 en compagnie d'un invité très spécial !

Plus de 70 participants ont pris part à une déambulation juridique dans la cité Amiénoise en suivant les tribulations contentieuses de M. Lafleurette, agent d'entretien au service de la commune d'Amiens, personnage né de l'imagination des organisateurs de cette manifestation.

M. Lafleurette, féru du théâtre amiénois des Cabotans, a monté un spectacle dédié à sa passion et décidé d'utiliser celle-ci afin de tourner en dérision le chef de la police municipale, le maire d'Amiens et le président de la communauté d'agglomération d'Amiens métropole, lesquels, ont, selon lui, eu l'audace de critiquer l'état de la voirie municipale. Grisé par le succès de son spectacle, M. Lafleurette n'hésite pas à tenir des propos peu amènes voire même outranciers à l'endroit des principaux intéressés. Mais ces derniers ont peu apprécié cette publicité bien malvenue et M. Lafleurette se voit infliger par le maire d'Amiens la sanction disciplinaire de révocation et fait l'objet de la part de la même autorité d'une plainte pour injure publique et diffamation.

Persuadé d'être dans son bon droit, M. Lafleurette intente alors un recours devant le tribunal administratif d'Amiens, juridiction qu'il ne connaît que de nom, et qu'il va découvrir, accompagné par les participants à la Nuit du droit.





Après le rejet de sa requête préconisé par la rapporteure publique et décidé par le tribunal, au motif que M. Lafleurette a excédé son devoir de réserve et pouvait –alors même qu’il s’agit d’un évènement organisé dans le cadre de sa vie privée- être sanctionné par l’administration, l’intéressé, toujours accompagné du public, se rend du tribunal administratif au Palais de justice d’Amiens et prend l’attache d’un avocat pour se défendre des poursuites judiciaires déclenchées à son encontre. Son avocat, monsieur le Bâtonnier, lui explique alors, de même qu’au public présent, les tenants de la procédure.





Dans l'attente du prononcé des décisions de justice le concernant, M. Lafleurette s'arrête un instant devant la Cathédrale d'Amiens pour s'interroger sur le fait que la justice des Hommes n'est pas forcément morale.



A nouveau persuadé de la justesse de son action et galvanisé par la foule des participants qui le suit, M. Lafleurette décide, à la fin de son périple, de rejoindre les bancs de la Faculté de droit et rencontre, à cette occasion, des professeurs qui évoquent avec lui et le public ce lieu, son rôle et leur présentent la procédure de la question prioritaire de constitutionnalité.

